



Pour communiquer avec nous et motiver l'absence de votre enfant :

scr.vieux-verger@csspo.gouv.qc.ca

819-684-0222 Poste 811 700

Notre site WEB

<https://vieuxverger.csspo.gouv.qc.ca/>

Notre groupe Facebook

École du Vieux-Verger (Officiel)

<https://www.facebook.com/groups/1719751665074498>

INFOS-PARENTS

Septembre 2022

Bonjour chers parents,

Voilà septembre qui débute et ce fut une belle rentrée en toute simplicité. Bien qu'il y ait eu un peu d'attente pour les parents qui venaient chercher les enfants au service de garde, en fin de journée! En effet, nous devons prendre le temps de nous assurer que tout notre petit monde était à la bonne place! Ces ajustements viennent aussi avec la rentrée et la sécurité demeure une priorité. Merci encore pour votre compréhension et votre patience. Ce fut grandement apprécié!

En plus de notre super équipe que vous connaissez sans doute déjà, L'École du Vieux-Verger accueille du nouveau personnel cette année! En effet, notre secrétaire Madame Éliane Pétrin nous quitte pour relever de nouveaux défis et c'est Madame Alexandra Arvisais qui occupe maintenant le poste! Bienvenue également à nos nouveaux enseignants et aux membres du personnel de soutien de nos classes TSA, service de garde et surveillants d'élèves. Bon succès à Madame Éliane et merci pour votre passage chez nous!

Viviane Poirier et Bianka Lacasse

Direction, École du Vieux-Verger

Dossiers direction

Bien que nous travaillons en équipe et que tous les élèves de l'École du Vieux-Verger sont nos élèves, nous souhaitons vous informer que c'est Madame Lacasse qui est responsable des élèves du préscolaire, de 1^{re} et 2^e année ainsi des groupes 071 et 072. De son côté, Madame Poirier est responsable des élèves de la 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année, ainsi que des groupes 073 et 074.

Départ hâtif – avant 11h30

Pour des raisons de logistique, si vous devez venir chercher votre enfant **durant la journée**, pour un départ hâtif, nous vous prions d'informer **le secrétariat par courriel ou téléphone**, dès que possible ou le jour même **avant 11h00**.

Dans l'éventualité où ce serait par courriel, assurez-vous de mettre **l'enseignante de l'enfant en cc**. Les changements de dernière minute, en fin de journée, augmentent le risque d'erreur et c'est ce que nous voulons éviter!

Consentement photo et sorties dans le quartier

Nous avons besoin de votre consentement afin que le nom et la photo de votre enfant puissent être utilisés dans le cadre d'une activité pédagogique ou sociale de l'école. Par exemple, lors d'une publication de l'école qui pourrait être diffusée sur notre site Internet ou celui du CSSPO ou encore sur le Facebook de l'école du Vieux-Verger ou du CSSPO.

Nous avons besoin également de votre consentement pour des activités prévues dans l'année. Les parents seront informés de la tenue de l'activité pour laquelle les déplacements se feront à pied dans un rayon de 3 km.

Veuillez cliquer sur le lien ci-après pour remplir le formulaire, d'ici le mardi 6 septembre.

CLIQUEZ ICI : <https://forms.office.com/r/EEJwm3XJER>

Groupe Facebook

Certains d'entre vous l'ont déjà remarqué! En effet, nous avons un tout nouveau groupe Facebook, École du Vieux-Verger (Officiel) en remplacement de la page de l'école. L'aspect privé du groupe en opposition à « la page » qui est accessible à tous est à la base de cette décision. **Des questions d'adhésion obligatoires sont également posées, telles que, le nom de votre enfant et son niveau**. Cette procédure permet de nous assurer que les membres du groupe ont bel et bien un lien avec l'École du Vieux-Verger.

Également, les publications qui s’y trouveront devront préalablement être autorisées par les administrateurs du groupe. Vous y trouverez de l’information utile qui se partage bien via les médias sociaux et qui parfois nous donne la chance de rejoindre rapidement, un grand nombre de personnes. Évidemment, toutes les communications officielles seront aussi envoyées par courriel, afin de ne pas oublier nos parents qui n’utilisent pas Facebook.

Bienvenue aux parents et aux membres du personnel et **n’oubliez pas les questions d’adhésion!**

Messenger

En lien avec le groupe Facebook ou pour toutes autres communications, vous êtes priés de toujours communiquer avec l’école par courriel ou par téléphone. **Nous vous demandons de ne pas utiliser Messenger** pour éviter qu’un message ou un suivi ne tombe dans l’oubli!

Heure du dîner

Un tout petit changement en ce qui concerne l’heure de dîner. Cette période se déroulera plus précisément de 11h22 à 12h40.

Médicament

À titre d’information ou de rappel, si votre enfant doit prendre une médication à l’école, il est obligatoire de remplir le formulaire à cet effet. Au besoin, adressez-vous à la secrétaire, elle pourra vous le transmettre.

Puis, pour les **élèves du préscolaire, à la 6^e année**, le médicament devra rester au secrétariat, sous clé, et non dans le sac d’école ou dans la boîte à lunch. Les enfants concernés n’auront qu’à se rendre comme convenu au secrétariat pour la prise de la médication!

Activités parascolaires

Vous recevrez dans les prochaines semaines l’offre de parascolaire pour la saison automnale. Les inscriptions suivront sous peu.

Service de traiteur et pizza

À la suite d'une rencontre du conseil d'établissement, cette année, nous avons opté pour la compagnie, Le Villageois. Le service sera disponible à compter du **12 septembre** et tout se fera en ligne, comme c'était le cas déjà, donc directement avec la compagnie.

<https://www.villageois.ca/>

Le traiteur sera disponible tous les jours, sauf le mardi.

Éventuellement, en **octobre**, nos élèves et les enseignantes de 6^e année organiseront les dîners **MARDI-PIZZA**. À suivre...

Séance extraordinaire du conseil d'administration

Veuillez prendre note de l'information en cliquant sur l'hyperlien.

<https://www.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/09/22-09-01-Avis-public-Conseil-dadministration-seance-extraordinaire-22-09-19.pdf>

Sécurité – Stationnement – Merci!

Merci aux parents qui respectent la consigne de sécurité! À titre de rappel **l'accès au stationnement est strictement interdit entre 7h45 et 8h.** Pensez à stationner dans les rues avoisinantes et au besoin, accompagner votre enfant à la marche.